Genre du véhicule	Marque HANOMAG	F 35 / diese	Fiche d'homologation n° CH 1372 15			
MOYENS D'IDENTIFICATION "F 35" de chaque côté sur portes de la cabine, sur plaquette du constructeur et devant le No du chassis						
Numéro du chassis frappé à droite, à l'avant latér, sur longeron + s.plaquette du constructeur Signe d'identification du moteur frappé "D 301" à l'arrière sur culasse Constructeur RHEINSTAHL HANOMAG AG, Hannover Importateur ALFAG, Schlieren-Zurich						
Direction à gauc Frein de service hydra Frein auxiliaire méc., Frein stationn <sup>t</sup> . à câb Transmission méc. Blocage differ.  CARROSSERIE Forme	Assistance	m.  where vit.  Nombre portes 1 rauch 2 droit	Marque HANOMAG Carbur. diesel  Type D 301  Position avant Nombre cyl. 4  Alésage 78 Course 94  Cylindr. 1788 cm³ CV-Impot 9,15  CV-puiss. 50 (DIN) à 4000 t/m  Refroidissement eau  Bruit 84 dB (B) à 4000 t/m  Amortissement bruit 1 rot			
DIMENSIONS Voie Diam. braqua	AV 1360 AR 1400 ge G 11.7 DR 11.3  /( / / Dimensions int. 2700 1650 1610	POIDS A vide Charge utile Poids total Garantie fabr. Dimens. pneus	Avant Milieu Arrière TOTAL  860 520 1380  515 1180 1695  1375 1700 3075  1600 1750 3300  as 6,70-15 MICHELIN XC  sieu 1700 1700			

Ē	Feux de croisement 2/Bilux, as. Feux de position 2/ds.phares	Genre du véhicule	LE PERMIS DE CIRCULATION Vhc.pr.transp.mixtes HANOMAG F 35	3
	Feux de gabarit  Avertisseur  1/ électrique (1-ton) Niv. sonore 90 (dB/B)  Essuie-glace 2/ électriques  Lave-glace oui  Feux arrières 2/ HELLA K23381 Catadioptres 2/sép. Ø 50  Feux stop 2/ combinés  Feux de recul  Eclair, plaque contr.  2/centre vhc.  Plaque forme haute/oxxxxx  Rétreviseur 2/ de chaque côté  Indic. vitesse km/h  Indic. direction clign.  AV Orange latér.  AR Orange  Avert. clign.  Lampes de travail  Feux complémentaires:	Chassis n <sup>o</sup> Homologation n <sup>o</sup> CH Forme de la carr. Couleur Places ass.: Total Poids à vide	(selon véhicule)  1372 15  Limousine (selon véhicule)  9 ( 3 avant 1380 Carburant diesel  CV 9.15 CV 9.15 CV 9.15	- - - ) L m3
	REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS:			_

\*) Nombre de places: Le siège central à l'avant ne peut être accordé que pour autant que le levier de c.v. soit rallongé (670 mm deçuis l'articulation supérieure et coudé 3 fois) et assuré contre tout déplacement par une goupille.

Lieu et date de l'expertise Schlieren, 27.-30.6.67 La commission d'expertise